

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE
DIRECTION de la COORDINATION des POLITIQUES PUBLIQUES
et de l'APPUI TERRITORIAL
BUREAU des INSTALLATIONS CLASSÉES, de l'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Section Installations Classées
DCPPAT - BICUPE -SIC- LL - n° 2019 -

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de LIBERCOURT

SOCIÉTÉ CITERNORD

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE MISE EN DEMEURE

Le Préfet du Pas-de-Calais,

VU le Code de l'Environnement, en particulier ses articles L.171-6, L.171-8, L.172-1, L.511-1 et L.514-5;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, administrateur civil hors classe, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II);

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY, en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe);

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-10-65 du 20 mars 2017 portant délégation de signature ;

VU l'arrêté ministériel du 23 août 2005 relatif aux prescriptions générales applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à déclaration sous la rubrique 4718 de la nomenclature des Installations Classées.

VU le récépissé de déclaration délivré le 2 novembre 2015 à la société CITERNORD, dont le siège social est situé Zone-Artisanale du Château – C.S 20177 – 62213 CARVIN cedex relatif à la création d'un entrepôt de distribution de gaz en bouteilles situé sur le site de LAVANORD sis Zone d'Activité Les Botiaux – Route Nationale 17, sur la commune de LIBERCOURT, installation soumise à déclaration au titre du Code de l'Environnement susvisé sous réserve du respect :

- 1°) des prescriptions ci-annexées :
- n°4718-2 : la quantité susceptible d'être présente sur le site est inférieure à 50 tonnes.
- 2°) les dispositions édictées par le Livre II du Code du Travail et les décrets réglementaires pris en exécution dudit Livre, dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs ;

VU la déclaration du bénéfice des droits acquis d'une Installation Classée relevant du régime de la déclaration : 4718 1-b, 34,9 t, DC (Preuve du dépôt N°A-8-HZWQDRSN3 du 25 juillet 2018) de la société CITERNORD ;

VU le rapport de l'Inspection de l'Environnement adressé à l'exploitant par courrier du 22 février 2019 conformément aux articles **L.171-6** et **L.514-5** du Code de l'Environnement ;

VU les observations de l'exploitant réceptionnées le 1^{er} mars 2019 ;

CONSIDÉRANT que lors de la visite du 10 décembre 2018, l'Inspecteur de l'Environnement a constaté les non-conformités suivantes relatives à :

- l'article 2.1.1 II de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 23 août 2005 susvisé relatif aux prescriptions générales applicables aux Installations Classées sous la rubrique 4718 : « la hauteur de stockage pour les bouteilles métalliques doit être au maximum égale à 5 mètres ». Actuellement, les dimensions des îlots sont de 7,5 mètres pour la hauteur de stockage de bouteilles métalliques.
- l'arrêté ministériel du 23 août 2005 susvisé, Annexe I, 2.1.1. I : « l'installation est implantée de telle façon qu'il existe une distance entre toute aire de stockage et les limites du site de 7,5 m ». Actuellement, la distance entre les îlots de stockage et la clôture limitant le site est inférieure à 7,5 m.

CONSIDÉRANT que face à ce manquement, il convient de faire application des dispositions de l'article L.171-8-1 du Code de l'Environnement en mettant en demeure la Société CITERNORD de respecter les dispositions de l'article 2.1.1 I et II de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 23 août 2005 susvisé, afin d'assurer la protection des intérêts visés à l'article L.511-1 du Code de l'Environnement;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er: OBJET

La société CITERNORD, exploitant de l'entrepôt de distribution de gaz en bouteilles situé sur le site de LAVANORD sis Zone d'Activité Les Botiaux – Route Nationale 17, sur la commune de LIBERCOURT, est mise en demeure, à compter de la notification du présent arrêté, dans un délai d'un mois, de respecter les dispositions de :

• l'article 2.1.1 I et II de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 23 août 2005 susvisé relatif aux prescriptions générales applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à déclaration sous la rubrique 4718 de la nomenclature des Installations Classées.

ARTICLE 2:

Dans le cas où l'une des obligations prévues à l'article 1^{er} ne serait pas satisfaite dans le délai prévu et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, il pourra être pris à l'encontre de l'exploitant les sanctions prévues aux articles **L.171-8** du Code de l'Environnement.

ARTICLE 3: DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article **L.171-11** du Code de l'Environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Conformément à l'article **R.421-1** du Code de Justice Administrative, il peut être déféré à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille situé 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyen" accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : PUBLICITÉ

Une copie du présent arrêté est publiée sur le site internet de la Préfecture du Pasde-Calais.

ARTICLE 5: EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-Préfet de LENS et l'Inspection de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Société CITERNORD dont une copie sera transmise à la mairie de LIBERCOURT.

Arras, le 1 2 MARS 2019 Pour le Préfet, Le Secrétaire Général,

Marc DEL GRANDE

Copies destinées à :

- Société CITERNORD Zone-Artisanale du Château C.S 20177 62213 CARVIN cedex
- Sous-Préfecture de LENS
- Mairie de LIBERCOURT
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Services Risques)
- Dossier
- Chrono